



Madame la Directrice générale
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15

Lettre ouverte

Quiberon le 19 juillet 2025

L'association *Sites et Monuments* association nationale agréée et reconnue d'utilité publique et les associations de protection du littoral morbihannais : *les Gardiens du Large* et *la Fédération de Protection et d'Aménagement de la baie de Quiberon, des îles et du grand site dunaire* sont infiniment fières du classement des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Depuis toujours notre esprit se cogne au mystère de ces pierres monumentales omniprésentes, à chaque détour du chemin, proches de nos maisons, de nos champs et pourtant si lointaines, si étranges et indéchiffrables. Ces témoins géants de temps immémoriaux nous rendent fiers autant qu'ils embarrassent par leur présence oppressante. « *Ça n'est pas beau, et c'est ce qui irrite quand on est si bien habitué à ne reconnaître que l'esthétique des choses* » Denis Roche, Carnac (Editions Suger 1985). Mais quel héritage fabuleux ! Nos instituteurs ne s'y méprenaient pas, qui nous amenaient au tumulus Saint-Michel et aux alignements de Carnac pour nos premiers voyages scolaires. Il ne nous manquait qu'une reconnaissance officielle. Il nous fallait une parole pour légitimer notre patrimoine mégalithique : celle de l'UNESCO. Elle a beaucoup tardé mais elle a été dite le 12 juillet 2025. Nos mégalithes sont à présent classés au patrimoine mondial, pour notre plus grande joie.

Pourtant nous ne sommes pas rassurés car une logique industrielle vient télescoper cette immense nouvelle. Le raccordement des éoliennes en mer menace les fonds marins entre Belle-Ile et Erdeven où se trouvent encore des vestiges archéologiques à découvrir, qui étaient émergés au néolithique.

La menace pèse plus encore sur le tracé du raccordement des éoliennes flottantes entre la plage de Kerhillio à Erdeven et le poste 225 kV de Pluvigner, soit dans la partie ouest de l'aire 1 retenue par le classement UNESCO. Nous lisons dans Le Télégramme du 18 novembre 2022 que la directrice de l'association *Paysages de mégalithes* s'en est émue. Mais le président, maire de Carnac, a protesté : « *Ce n'est pas possible que l'atterrissage passe au milieu de notre zone, car c'est mettre en grande difficulté notre dossier. C'est d'autant plus curieux, qu'ils nous ont toujours garanti qu'ils contourneraient la zone.* » Et le président d'Auray Quiberon Terre Atlantique d'ajouter qu'il ne validerait pas un tel tracé « *et que des propositions ont été faites pour faire passer l'atterrissage du côté d'Erdeven ou le long de la voie ferrée du Tire-Bouchon qui relie Auray à la presqu'île de Quiberon.* »

Les propositions évoquées dans ces deux déclarations sont incompatibles avec l'ensemble des aires retenues pour le classement UNESCO car les communes de Plouharnel et d'Erdeven sont également dans l'aire 1 du projet UNESCO dans sa partie ouest. C'est ainsi que le projet de raccordement entre la plage de Kerhillio et Pluvigner a été retenu alors que les zones archéologiques et mégalithiques sont présentes partout sur le tracé des communes du raccordement. Comment contourner notamment les trois dolmens à galerie de Mané-Braz à Erdeven, le dolmen de Crucuno et les alignements de Sainte-Barbe à Plouharnel ?

A notre sens, après le classement des mégalithes morbihannais au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est l'ensemble des aires ainsi sélectionnées qui deviennent intouchables aux empiétements industriels, imposant une ardente obligation de retenue aux décideurs publics et privés.

En juin 2023 à Erdeven, RTE nous a répondu que le raccordement se ferait par « forage dirigé ». Mais en l'absence de fouilles archéologiques préventives systématiques, qui sait où se trouvent les vestiges et à quelle profondeur ? Et quels dégâts vont provoquer les forages ? On ne peut qu'être surpris du procédé quand on voit les mille précautions des archéologues en pareil cas. Le forage dirigé n'est pas approprié non plus en raison de la nature granitique des roches. On connaît les problèmes rencontrés lors de la pose des pieux des éoliennes en baie de Saint-Brieuc. La roche ne s'y prêtait pas et la technique a dû être revue.

Pour ces raisons, nous nous opposons fermement au raccordement éolien en zone protégée par le classement UNESCO. Si le projet éolien Bretagne Sud se prévaut d'une contestable « *raison impérative d'intérêt public majeur* » (RIIPM) pour passer outre la législation nationale, cette notion dérogatoire de circonstance ne peut exister au regard d'un patrimoine mondial qui va être altéré.

Nous attendons que la présidence de l'UNESCO entende nos associations et intervienne auprès des autorités françaises pour que le projet éolien industriel dit Bretagne Sud, installation par nature éphémère, soit tenu à distance des vestiges multiséculaires retenus par le classement UNESCO.

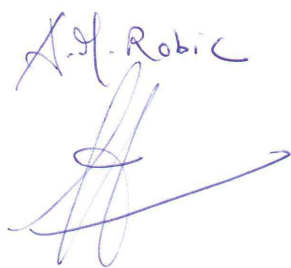
Anne Marie Robic

Nathalie Beauzemont

Déléguée de Sites & Monuments

Présidente des Gardiens du Large

anne-marie.robic@wanadoo.fr



Noëlle Bonnetain présidente *la Fédération de Protection et d'Aménagement de la baie de Quiberon, des îles et du grand site dunaire*

